

Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> la ministre IRVIN-ROSS

(N° 3) — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*

M. le ministre RONDEAU

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*

M. le ministre CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*

M<sup>me</sup> la ministre MCGIFFORD

(N° 6) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*

M. le ministre SELINGER

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles professionnelles régionales)/The Public Schools Amendment Act (Regional Vocational Schools)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK

(N° 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les achats du gouvernement (pratiques équitables des fabricants)/The Government Purchases Amendment Act (Responsible Manufacturing)*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. GERRARD

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

**PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> TAILLIEU

M. CULLEN

M<sup>me</sup> ROWAT

M. LAMOUREUX

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**GRIEFS**

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

**COMITÉ PLÉNIER**

**COMITÉ DES SUBSIDES**

(66 h 37 min)

(Assemblée — Affaires autochtones et du Nord)

(Salle 255 — Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales)

(Salle 254 — Justice)

---

**DEUXIÈME LECTURE**

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Maintenance Amendment and Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre ALLAN

(N° 16) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LEMIEUX

(N° 17) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*

M. le ministre STRUTHERS

(N° 18) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la ministre ALLAN

(N° 19) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI PROCHAIN

#### PROPOSITION

M. EICHLER — Programme manitobain de gestion du drainage

4. Attendu :

que les producteurs agricoles et les propriétaires fonciers du Manitoba subissent sans cesse les conséquences des inondations et des niveaux d'eau élevés un peu partout dans la province et que le gouvernement provincial est responsable de l'entretien et de l'amélioration de l'infrastructure de drainage;

que jusqu'à présent, le gouvernement provincial n'a pas su développer un plan de gestion du drainage à long terme dans la province;

qu'en refiletant la gestion du drainage aux districts de conservation, la province se déleste de ses responsabilités sur le dos des municipalités, tout en n'offrant aucun financement supplémentaire permettant de mettre en place un programme efficace;

qu'un bon programme de gestion du drainage au Manitoba empêcherait que de nouveaux dommages soient causés aux propriétés;

qu'avec un tel programme, le gouvernement s'engagerait à préserver les précieuses terres agricoles et à arrêter l'érosion du sol;

qu'un programme provincial de gestion du drainage favoriserait le succès et l'expansion des entreprises agricoles et des collectivités rurales;

que l'ex-ministre de la Gestion des ressources hydriques a déclaré dans le document intitulé « The Manitoba Water Strategy » que le but des politiques du Manitoba concernant le drainage de l'eau est d'accroître la viabilité économique de la communauté agricole de la province grâce à une infrastructure de drainage bien planifiée et qu'un programme provincial de gestion du drainage aiderait le gouvernement de la province à atteindre cet objectif;

que les Manitobaines et les Manitobains méritent un plan de protection viable pour l'avenir,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'élaborer un programme de gestion du drainage pour la province;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il collabore à l'élaboration d'un programme de gestion du drainage efficace et durable pour le Manitoba.